

N° 2017-76 B

Référence écriture délib :
PC/IW/CS

Séance du 29 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mai, à 15H00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

Présents votants (10) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Nombre de membres en exercice :	10
Qui ont pris part à la délibération	10
Votes pour : 10	
Vote contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	22 mai 2017

Annule et remplace la délibération n°54B-2017 du 11/04/17 (modification de la grille de calcul DDT).

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en place de la procédure NATURA 2000, un programme d'action est proposé afin d'animer le territoire du site « HAUT LOURON ».

La Communauté de Communes Aure Louron est chargée, depuis la fusion des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017, d'assurer la mise en application du document d'objectifs sous le contrôle de Madame la Préfète, dans le respect de la réglementation et compte-tenu de l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour la protection et le suivi de ce milieu remarquable.

Monsieur le Président précise que le projet d'animation à mettre en place du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 est évalué à 210 heures et correspond à un total des dépenses prévu de 5.635,86 €, soit 4.796,40 € concernant les frais de rémunération auxquels s'ajoutent les frais professionnels évalués à 120,00 € et les frais de structure à 719,46 € qui correspondent à 15% des frais de personnel.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une aide pourrait être accordée par l'Etat et l'Europe (FEADER) à hauteur de 100% du montant total des dépenses liées à l'animation sur la période précitée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Bureau Communautaire décide :

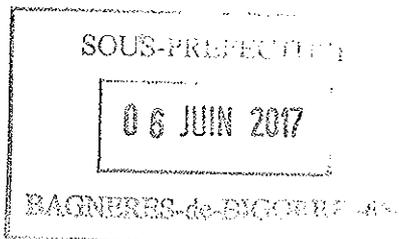
- De demander l'aide de l'Etat et de l'Europe (FEADER) à hauteur de 100% des dépenses engagées ;
- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,
Philippe CARRERE



OBJET : Demande de subvention pour l'animation du DOCOB « Haut-Louron » du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018